

2021-029

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM



COMMUNE DE GREDELBRUCH

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal Du 1^{er} juillet 2021

Sous la présidence de KAES Jean-Philippe, Maire

Membres présents : HALTER Christian, EYDMANN Pierre, EPP Claudine, TROTZIER Dany, HASSENFRAZ Etienne, BOURGUELAT Marie, ERHART Christine, SCHWEITZER Michaëla, KURY-KIMM Séverine, MISTLER Adrien, BOSSUET David, ZIMMERMANN Florian.

Membres absents avec excuse : CERASA Anne (procuration à KAES Jean-Philippe), HIMBER Raymonde (procuration à ZIMMERMANN Florian).

Secrétaire de séance : HALTER Christian

Date d'envoi de l'ordre du jour : 24 juin 2021

La séance débute à 21h00

ORDRE DU JOUR :

- 1° - Approbation du compte-rendu du 7 avril 2021
- 2° - Cession du lot de chasse N° 1
- 3° - Clôture de la régie de recettes de la bibliothèque
- 4° - Rapport annuel 2020 du Select'om
- 5° - CCPR : rapport d'activité 2020
- 6° - CCPR : Loi d'Orientation des Mobilités : prise de compétence
- 7° - Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : signature d'une convention
- 8° - Subvention au Football-Club
- 9° - Subvention à l'association Point d'Appui.
- 10° - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) : complément à la délibération du 7 octobre 2002
- 11° - Suppression d'un poste d'ATSEM
- 12° - Divers



2021-030

En raison d'une réunion à 20h00 avec l'association URG, concernant le projet de lotissement, la séance du conseil municipal a exceptionnellement démarré à 21h00.

Avant d'ouvrir la séance, le maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Philippe CERASA, le mari d'Anne, décédé prématurément à l'âge de 47 ans.

Le Maire informe les conseillers municipaux que le point N° 6 de l'ordre du jour CCPR : Loi d'orientation des mobilités : prise de compétence doit être retiré étant donné que l'arrêté préfectoral est déjà pris. Le conseil municipal accepte le retrait de ce point.

2021-24 : Approbation du compte-rendu du 7 avril 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du 7 avril 2021.

2021-25 : Cession du lot de chasse N° 1

Monsieur Daniel TROTZIER sort de la salle.

VU l'article 21 du cahier des charges type des chasses communales,

CONSIDERANT la demande de reprise du lot de chasse N°1 par l'association du Hohbühl représentée par Monsieur Michel ROBEY, actuel locataire, demeurant à Grandvillers (88)

CONSIDERANT que le demandeur remplit toutes les conditions nécessaires,

VU l'avis favorable de la commission consultative communale de la chasse,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession du lot de chasse N° 1 à l'association de chasse du Hohbühl
- INDIQUE que le montant du loyer reste identique, à savoir 10 500,00 € par an
- PRECISE que le preneur accepte le cahier des charges en vigueur
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous documents relatifs à ce dossier

2021-26 : Clôture de la régie de recettes de la bibliothèque

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,



2021-031

Kaes

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU la délibération du 27 mai 2020 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables,

VU l'avis conforme du comptable assignataire,

CONSIDERANT que cette régie n'a plus d'intérêts étant donné la gratuité de l'inscription

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la suppression de la régie de recettes pour l'inscription à la bibliothèque à compter du 2 juillet 2021
- DECIDE l'abrogation de la nomination du régisseur,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

2021- 27 : Rapport annuel 2020 du Select'Om

Entendu les explications du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport d'activité 2020 du Select'Om.

2021- 28 : Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : signature d'une convention

Cet appel à projet centré sur le 1^{er} degré vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, les services et ressources numériques, objet du présent appel à projets, et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Le socle numérique de base propose un référentiel des équipements dans la classe et mutualisables au sein de l'école. Dans ce cadre, les écoles qui acquièrent un socle numérique de base doivent également s'inscrire dans le volet services et ressources numériques.

Dans objectif de réduction des inégalités scolaires du plan de relance, la subvention de l'Etat couvre :

- Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques le montant subventionnable par classe est plafonné à 3500,00 €.



2021-032

- Les services et ressources numériques son cofinancés à 50% sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour 2 ans par élève pour les écoles retenues dans le cadre de l'appel à projets.

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un dossier a déjà été présenté et a été retenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE les subventions relatives à ce projet
- AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces concernant ce dossier.

2021- 29 : Subvention au Football-Club

Le Maire informe le conseil municipal que le thermostat du chauffe-eau du club-house a dû être changé et que la dépense a été prise en charge par le football-club. Le montant est de 1148,41 euros qu'il convient de leur rembourser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 1148,41 euros représentant le montant de la dépense
- INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits disponibles du budget 2021.

2021- 30 : Subvention à Point d'Appui

Le Maire informe les conseillers de la demande de l'association « Point d'Appui » pour le fonctionnement de l'épicerie sociale.

L'augmentation des bénéficiaires ainsi que de nouvelles normes impliquent des frais supplémentaires. C'est pourquoi le montant souhaité est dorénavant de 0,30 €/habitant, soit une première augmentation depuis 17 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 400,00 € à l'association « Point d'Appui »
- INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits disponibles du budget 2021.



2021-033

Kaes

**2021- 31 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) :
complément à la délibération du 7 octobre 2002**

Le conseil municipal,

VU la délibération du 7 octobre 2002 instaurant l'indemnité horaire pour les heures supplémentaires,

- AUTORISE, à l'unanimité, le règlement des heures supplémentaires au-delà de l'indice 380.

2021- 32 : Suppression d'un poste d'ATSEM

Le Maire informe l'assemblée que,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT l'avis de la Directrice de l'école élémentaire,

CONSIDERANT l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 22 juin 2021

CONSIDERANT la suppression déjà d'une classe de maternelle à la rentrée de septembre 2019

CONSIDERANT le regroupement des 3 sections en une seule classe de maternelle à la rentrée de septembre 2021

Il est proposé au conseil municipal de supprimer un poste d'ATSEM principale de 1^o classe (sur les deux postes existants) à compter du 1^{er} septembre 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la suppression d'un poste d'ATSEM principale de 1^o classe à compter du 1^{er} septembre 2021

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est clôturée à 22h30

Document certifié conforme

Grendelbruch le 8 juillet 2021

Le maire, Jean-Philippe KAES

